

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DU DOIGT
Réunion du Jeudi 19 Novembre 2020, 20h30 à la salle Kasino

Présents : Maryse TOCQUER, Isabelle BIDEAU, Virginie JUBEAU, Monique NEDELLEC, Michel CLEACH, Yves-Marie DAYOT, Jérôme L'HELGOUALC'H, Stéphane REMEUR, Clément REUNGOAT, Denis SEITÉ, Laurent THOMAS, Emmanuel TOCQUER

Absents / Excusés : Anne-Flore CZERWINSKI, Julie HOFER, Romain GLÉLAN

Secrétaire de séance : Yves-Marie DAYOT

Présents : 12 **Votants** : 12 **Procurations** : 0

Date de convocation du conseil Municipal : 13.11.2020

Le quorum étant atteint, Maryse TOCQUER ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 octobre 2020
- Prolongation de la convention avec Morlaix Communauté – instruction des Autorisations du Droit des Sols
- Création d'emplois d'agents contractuels pour des besoins saisonniers
- Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2021
- Exonération des loyers commerces
- Subvention Patrimoine en Péril
- Questions et informations diverses

1) Approbation du PV/compte rendu du conseil municipal du 03 Septembre 2020

Aucune remarque, le compte-rendu est approuvé à l'**unanimité**.

2) Point budgétaire (information)

Mme la Maire présente une situation au 09/11/2020 du budget principal de la commune.

En Fonctionnement :

Dépenses : 370 638.76€

Recettes : 548 516.89€

Résultat Fonctionnement = 177 878.13€

En Investissement :

Dépenses : 76 217.81€

Il y a du retard sur les investissements, l'ensemble des travaux prévu n'a pas été réalisé du à cette année particulière.

Recettes : 237 027.35€

Résultat Investissement = 160 809.54€

3) Prolongation de la convention ADS

La convention passée avec Morlaix Communauté en 2015 pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) deviendra caduque dans un délai de 6 mois après le renouvellement de l'exécutif communautaire le 16 janvier 2021.

Préalablement à la reconduction ou réécriture d'une nouvelle convention, Morlaix Communauté souhaite réinterroger les communes sur le fonctionnement du service en :

- Dressant le bilan de la période 2015/2020
- Réinterrogeant les attentes et intentions des communes
- Discutant des futures modalités de fonctionnement du service

Pour le faire sereinement et dans des conditions optimales, il est proposé de **prolonger la convention d'un an** afin d'aboutir à une éventuelle nouvelle définition pour l'été 2021.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

4) Création d'emploi d'agents contractuels pour des besoins saisonniers

Le camping municipal Pont ar Gler sera ouvert du samedi 26 juin au 31 août 2021.

Mme la Maire propose au conseil, la création de postes d'agents contractuels :

- 3 postes les 24 et 25 juin pour le ménage, puis 2 postes en juillet et 2 postes en août, à temps complet ou non complet. Une personne parmi les 3 recrutées fera les 2 mois.
- Missions exercées : Accueil, entretien, gestion administrative et comptable
- Rémunération sur la base du grade d'adjoint technique territorial (1^{er} échelon) au prorata du nombre d'heures effectuées.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

5) Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du BP 2020

Dans l'attente du vote du budget primitif et dans l'objectif de ne pas bloquer les paiements des travaux réalisés sur la fin de l'année, le conseil municipal peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts en 2020.

Sur le budget de la commune

Chapitre	Libellé	Crédit ouvert en 2020	Limite de crédit autorisé pour 2021
204	Immobilisations incorporelles	12 800.00 €	3 200.00 €
21	Immobilisations corporelles	22 900.00 €	5 725.00 €
23	Travaux en cours	453 810.00 €	113 525.00 €

Sur le budget commerce

Chapitre	Libellé	Crédit ouvert en 2020	Limite de crédit autorisé pour 2021
23	Travaux en cours	5 000.00 €	1 250.00 €

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

6) Exonération du loyer des commerces

Mme la Maire propose d'exonérer le loyer des commerces pour le mois de novembre suite au reconfinement et à la perte d'activité entraînée soit un montant de **530.01€** :

- Le P'tit St Jean
- Ouh la Pikez : l'atelier de Cécile
- Le salon de Céline et Marine

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

7) Candidature pour la mission Patrimoine en péril

En 2018, le Ministère de la Culture et la Fondation du Patrimoine ont lancé un appel à projet pour identifier les sites patrimoniaux en péril.

Depuis, plus de 3500 sites en péril ont été signalés en France, dont 509 ont été sélectionnés au regard de leur intérêt patrimonial, état de péril, impact sur le territoire et maturité de leur projet de restauration. Ils bénéficieront d'un financement au titre des jeux Mission Patrimoine.

Cette opération est reconduite en 2021.

Le conseil municipal est invité à approuver la candidature de la commune à ce dispositif pour le dossier de la Fontaine de l'enclos paroissial.

Vote : approuvé à l'**unanimité**.

8) Questions et informations diverses

- Colis CCAS

La distribution sera faite par les élus (environ 5 colis chacun) la semaine avant Noël soit à partir du lundi 14. Les paniers couples seront faits par Sylvie Gourvil et les paniers pour personnes seules par Le panier d'Oanez.

- Courriers

Deux immeubles sont en péril sur la commune et représentent un danger pour les piétons, une procédure de péril ordinaire a été engagée par la mairie.

- Commission écologique de Morlaix Communauté

Présentation par Virginie Jubeau, déléguée suppléante. Morlaix Communauté soutient un projet d'éducation des enfants dans les cantines.

- Urbanisme

La commune va demander à Morlaix Communauté de lever les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Les terrains classés en priorité 2 ne peuvent pas être aménagés tant que les terrains classés en priorité 1 ne le sont pas. Cela ralentit les projets d'aménagements.

- Les deux abris de bus sont arrivés aux services techniques